

L'an 2025 et le 22 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de PELÉ Jean-Yves, Maire.

Présents : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : DESIEAUX Christelle, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, THIROT Sylvie, THOMAS Valérie, MM : COLIN Pascal, DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, MILLET Jean-Luc

Excusé(s) : Mme GIRALDO Ludivine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 12 Présents : 11

Date de la convocation : 15/07/2025

Date d'affichage : 15/07/2025

Acte rendu exécutoire : après dépôt en Préfecture le : 25/07/2025 et publication ou notification du : 25/07/2025

A été nommé secrétaire : Mme LECLERE-PIERRE Christel

Validation du compte rendu du conseil municipal du 3 juillet 2025.

Retrait du Syndicat Mixte des Eaux Régions Sud et Est (SMERSE)

réf : D25_022

Vu l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération D25_021 du 3 juillet 2025 concernant le transfert de la compétence « eau potable » au SIAEP de Sancergues ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte des Eaux Régions Sud et Est (SMERSE) ;

Monsieur le Maire indique que la commune ayant fait le choix de transférer sa compétence « eau potable » au Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de Sancergues, celle-ci doit se retirer du Syndicat Mixte des Eaux Régions Sud et Est (SMERSE).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, la demande de retrait de la commune du Syndicat Mixte des Eaux Régions Sud et Est (SMERSE).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Travaux de l'église - Electricité

réf : D25_023

Monsieur le Maire évoque la nécessité de refaire complètement l'électricité de l'église.

Un devis a été demandé aux entreprises suivantes : AEB électricité, Entreprise Millerioux, Entreprise Chabassier, Entreprise Berneau et Vailly électric.

Le devis présenté par l'entreprise Berneau s'élève à 24 423.48 € H.T. soit 29 308.18 € T.T.C.

Le devis présenté par l'entreprise Vailly électric s'élève à 36 787.75 € H.T. soit 44 145.30 € T.T.C.

Les entreprises AEB électricité, Millerioux et Chabassier n'ont pas transmis de devis.

Après délibération, le conseil municipal :

- **VALIDE** à l'unanimité le devis proposé par l'entreprise Berneau.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents s'y rapportant.